



**Formation
Collective**



Satisfaction
95 % des stagiaires
sont satisfaits



copyright : Christine Lhote

Mettre en place une activité d'accueil social et pédagogique sur sa ferme



OBJECTIF DE LA FORMATION

Maîtriser les aspects principaux qui permettent de mettre en place une activité d'accueil social et pédagogique (économique, juridique, environnement social et réglementaire, aspects humains...).

PROGRAMME

Jour 1 : Comprendre l'accueil social

- Identifier les différentes dimensions de la professionnalisation pour réaliser une activité d'accueil social.
- Connaître le parcours de labellisation et la réglementation de l'accueil social en fonction des publics.
- Etre capable de développer des partenariats entre sa ferme et des organismes sociaux de façon sécurisée.
- Etre capable de choisir le type d'accueil à réaliser en fonction des différents publics d'accueil social et de leurs spécificités (enfants et jeunes en difficulté, personnes âgées, adultes handicapés, personnes en insertion).
- Choisir ses agréments en fonction des dispositifs d'accueil choisis ;

Jour 2 : Comprendre l'accueil pédagogique

- Identifier les leviers de réussite de la création d'une ferme pédagogique.
- Connaître les étapes de création d'une animation pédagogique.
- Connaître les ressources pédagogiques existantes pour créer une animation pédagogique.
- Identifier les compétences à acquérir pour faire de l'accueil.

METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences. Exercices et cas pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation.
Attestation de formation.

INTERVENANT·E·S

Adrien Billet, coordinateur Accueil Paysan.
Alexandra Céalis, formatrice et responsable de stage à l'ADEAR 28

Public

Agriculteurs de la région Centre Val-de-Loire, pratiquant une activité d'accueil rural ou l'ayant en projet, souhaitant connaître les principaux éléments de vigilance dans la conduite de ce type d'activité.

Pré-requis

Aucun.

Durée

2 jours - 14 heures.

Dates et lieux de la formation

J1 : lundi 27 février 2023

J2 : mardi 28 février 2023

Au CM 101 - Cité de l'Innovation, 28630
Le Coudray

Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

Renseignements et inscriptions

Alexandra Céalis

07 67 63 64 07 - contact@adear28.org



448 €

TARIF

**Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation +
Contribution stagiaire de 30 euros/jour + adhésion à l'ADEAR 28.**

Avec le soutien de :



AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! ARDEAR CVL

06 51 90 45 81

formation@ardearcentre.org

Enregistré sous le n° OF 24410107341. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code de travail)

Ne pas jeter sur la voie publique

